

Règlement du FITAB — Édition 4

Dernière mise à jour : juillet 2026

Le présent règlement définit les conditions de participation, les modalités de sélection, le fonctionnement du jury et le système d'ovations du **Festival International des Talents Artistiques du Bénin — FITAB, Édition 4**, organisé par **STRATÈGE MEDIA EVENTS** à Porto-Novo, Bénin, en novembre 2026.

Article 1 — Organisateur

- **Organisateur** : STRATÈGE MEDIA EVENTS
- **Responsable** : EYISSE SOBUR BABATUNDE, PDG
- **Directeur Artistique** : MISTER OKEKE
- **Adresse** : Agbokou Centre Social M/EYISSE, Porto-Novo, République du Bénin
- **Contact** : +229 01 66 16 75 88 · strategemediaevents@gmail.com
- **Site officiel** : www.fitabe.com

Article 2 — Catégories officielles

L'Édition 4 du FITAB comporte 6 catégories artistiques en compétition officielle :

- **Théâtre** : Théâtre classique, forum, rue, stand-up, comédie, drame, expérimental, marionnettes
- **Percussions** : Percussions traditionnelles béninoises et africaines
- **Musique** : Afrobeats, coupé-décalé, rap, R&B, reggae, gospel, jazz, pop, fusion acoustique
- **Danse Traditionnelle** : Danses Fon, Yoruba, Goun, Adja, Bariba, Dendi et chorégraphies contemporaines
- **Stylisme / Modélisme** : Création vestimentaire, défilé, mise en scène de la mode africaine contemporaine
- **Arts Visuels** : Peinture, sculpture, dessin, art numérique, installations, street art, live painting

Article 3 — Conditions de participation

Peut participer au FITAB toute personne physique ou groupe répondant aux conditions suivantes :

- Être un artiste ou groupe artistique résidant ou étant originaire du Grand Porto-Novo (Porto-Novo, Sèmè-Podji, Akpro-Missérété, Adjarra, Avrankou, Dangbo, Adjohoun, Aguégus, Bonou, Sakété) ou du Bénin
- Être disponible pour l'ensemble des phases du concours auxquelles il est sélectionné
- Avoir rempli et soumis le formulaire de candidature officiel dans les délais impartis
- Avoir fourni l'ensemble des éléments requis (formulaire, photos, éléments artistiques)
- Avoir pris connaissance et accepté le présent règlement

Il n'y a pas de limite d'âge pour participer. La participation est ouverte à tous, amateurs comme professionnels, à titre individuel ou en groupe.

Article 4 — Jury et critères d'évaluation

Chaque catégorie dispose d'un jury international composé de 3 à 4 professionnels dont au minimum un membre de nationalité étrangère. Le jury évalue les candidats selon les critères pondérés suivants, adaptés à chaque catégorie :

Critère	Pondération
Maîtrise technique (technique, précision, qualité d'exécution)	30 %
Originalité et créativité	25 %
Présence scénique, Authenticité culturelle et identité artistique	30 %
Ovation (100 FCFA)	15 %

Les délibérations du jury sont confidentielles. Les résultats sont scellés jusqu'à leur annonce officielle lors de chaque phase de compétition. Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Article 6 — Système officiel des Ovations

Les présélections sont GRATUITES et ouvertes à tous. Aucun billet n'est requis pour assister aux présélections au Nouveau Rex. Les ovations sont un mécanisme de soutien public volontaire, distinct de l'entrée aux événements.

Le FITAB propose un système d'ovations permettant au public de soutenir financièrement les artistes en compétition. Ce système constitue un critère de sélection complémentaire au jugement du jury professionnel.

- 1 Ovation = 100 FCFA
- Les ovations sont ouvertes dès la publication des artistes sélectionnés (1er août 2026)
- Les ovations se clôturent automatiquement le dimanche 22 novembre 2026 à 23h59 (GMT+1)
- Le paiement s'effectue via Fedapay (MTN Mobile Money, Moov Flooz, Orange Money)
- Toute ovation validée et payée est définitive et non remboursable
- Le nombre d'ovations reçues est pris en compte dans l'évaluation finale, selon les modalités définies par le comité artistique du FITAB
- En cas d'anomalie technique affectant les ovations, l'Organisation se réserve le droit de corriger ou d'annuler les transactions concernées

Article 7 — Dotations et récompenses

Les lauréats de chaque catégorie reçoivent les récompenses suivantes :

Rang	Récompenses	Dotation
GRAND PRIX DU FITAB	Trophée Prestige Or + Résidence de création + Couverture médiatique nationale dédiée	1 000 000 FCFA
1er Prix (par catégorie)	Trophée FITAB Or + Bourse d'accompagnement professionnel 12 mois + Diplôme d'excellence	400 000 FCFA
2e Prix (par catégorie)	Trophée FITAB Argent + Diplôme d'excellence	200 000 FCFA
3e Prix (par catégorie)	Trophée FITAB Bronze + Diplôme d'excellence	100 000 FCFA
Légendes honorées (3)	Trophée d'Or FITAB + Documentaire 3 min + Discours solennel	Hommage officiel
Acteurs Culturels (5)	Trophée Flamme de la Culture	Hommage officiel

Article 8 — Droit à l'image et exploitation médiatique

En participant au FITAB, tout candidat (et son représentant légal s'il est mineur) accorde à **STRATÈGE MEDIA EVENTS**, à titre gratuit, le droit d'utiliser son image, son nom de scène, ses prestations artistiques et les contenus qui lui sont associés dans le cadre suivant :

- Diffusion des prestations sur les plateformes numériques officielles du FITAB (YouTube, Facebook, TikTok, Instagram)
- Production et diffusion du documentaire officiel du FITAB (26 minutes, 3 chaînes TV nationales partenaires)
- Utilisation dans les supports de communication du festival (affiches, flyers, site web, catalogue officiel)
- Exploitation à des fins de promotion du festival au niveau national et international

Cette autorisation est accordée pour une durée de 5 ans à compter de la participation et pour une diffusion sans limitation géographique.

Article 9 — Engagement, discipline et conduite

Tout candidat admis au FITAB s'engage à :

- Respecter les horaires et planning de chaque phase du concours
- Adopter une conduite professionnelle et respectueuse envers l'organisation, le jury, les autres candidats et le public
- Respecter les décisions du jury, qui sont définitives et sans appel
- Assurer la qualité et l'authenticité de ses prestations
- Informer l'organisation dans les meilleurs délais en cas d'empêchement

Article 10 — Disqualification

L'Organisation se réserve le droit de disqualifier tout candidat en cas de :

- Fraude, tricherie ou tentative de manipulation du système d'ovations
- Comportement irrespectueux, violent ou contraire à l'éthique
- Non-respect du présent règlement
- Fausse déclaration dans le dossier de candidature
- Absence non justifiée lors d'une phase de compétition

La décision de disqualification est prise par le comité d'organisation et est sans appel.

Article 11 — Partenaires et sponsors

Les partenaires et sponsors officiels du FITAB bénéficient de droits de visibilité définis dans leurs contrats respectifs. L'Organisation s'engage à respecter ses engagements de communication envers chaque partenaire.

Tout partenaire est soumis à une charte de bonne conduite garantissant le respect des valeurs culturelles et artistiques du FITAB.

Article 12 — Portée internationale

Le FITAB peut collaborer avec des partenaires, jurés et artistes internationaux. En participant au festival, les candidats acceptent que leurs prestations soient diffusées au-delà du territoire béninois, dans le respect des droits définis à l'article 7 du présent règlement.

Article 13 — Litiges et droit applicable

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement est soumis à l'appréciation exclusive du comité d'organisation du FITAB, dont la décision est souveraine et sans appel.

En cas de désaccord persistant, les parties s'engagent à recourir à une procédure de médiation amiable avant toute action judiciaire. Le présent règlement est régi par le droit en vigueur en République du Bénin.

Fait à Porto-Novo, Juillet 2026.

Pour STRATÈGE MEDIA EVENTS

EYISSE SOBUR BABATUNDE — PDG

Directeur Artistique FITAB

MISTER OKEKE — Roi du
Théâtre Béninois

Contact : +229 01 66 16 75 88 · strategemediaevents@gmail.com · www.fitabe.com